

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2054

20 octobre 2009

SOMMAIRE

Alileche, s.à r.l.	98592	Immo-Contact, s.à r.l.	98592
Alto Stratus	98584	INVESCO Paris CDG Airport Hotel Invest- ments S.A.	98583
AMAC Luxembourg S.A.	98590	IP Lux 3 S.à r.l.	98585
ArcelorMittal Bettembourg S.A.	98583	Jucad SA Soparfi	98578
Arfe S.à r.l.	98571	Keytrade Luxembourg S.A.	98583
Atreyu S.C.A.	98572	Kwaki S.à r.l.	98573
Banco di Brescia S.p.A., Succursale de Lu- xembourg	98569	LTC International S.A.	98589
Barby Holding S.à r.l.	98591	LT Holdings S.A.	98572
Black & Decker TransAsia S.à r.l.	98546	LuxCitation S.A.	98590
Cattaro Investments S.A.	98592	Luxembourg Rent Equipment Holding S.A.	98592
Cécile S.A.	98581	Maacher Stuff S.à r.l.	98579
CIR Investment Affiliate S.A.	98570	MGE Neumunster Holdings S.à r.l.	98581
CMH Vertriebs Service I GmbH	98573	Nacazoe S.à r.l.	98591
COMPUTER RESOURCES INTERNA- TIONAL (Luxembourg) S.A.	98582	Nacazoe S.à r.l.	98590
Conceptimmo Promotions S.à r.l.	98584	Otters S.A.	98571
Crystal Orange S.A.	98546	Participations Alpa S.A.	98581
Curatus S.à r.l.	98584	Peinture et Décor Delev S.à r.l.	98572
DHAB I S.A.	98546	Querinvest S.A.	98578
DKMT S.à r.l.	98574	Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l.	98581
Editsoft S.à r.l.	98546	Raduga Holdings S.A.	98574
ERIKS Luxembourg S.A.	98571	Tamau Holding S.A.	98590
Eurobatitech Promotions S.à r.l.	98571	Upifra S.A.	98579
Europe Computer Systemes Luxembourg SA	98578	Urban Biofood S.A.	98577
Fare Europe S.A.H.	98546	Vakanz-Express S.A.	98579
Fris S.A.	98590	Victor Hugo 1 S.à r.l.	98585
Gaz d'Orient S.A.	98588	Weru Luxco S.à r.l.	98589
Glibro Holding S.A.	98580	WHBC - Finance Consulting S.A.	98573
Gosth S.A.	98582	Wolseley Finance (Rockhopper) S.à r.l. ..	98585
HUB Industries S.A.	98573	YEP Management	98589
IC Invest HOLDINGS S.A.	98580	YMA S.A.	98570

Fare Europe S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 54.856.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009127867/15.

(090154614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Editsoft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5951 Itzig, 14, rue des Arbustes.
R.C.S. Luxembourg B 106.013.

EXTRAIT

En date du 24 septembre 2009, l'assemblée représentant l'intégralité des parts de Editsoft s.à r.l dont le siège est établi à L-5951 Itzig, 14 rue des Arbustes a pris acte de la démission du gérant, Benoît FLORENTIN avec effet immédiat. M. Thomas Jung demeurant 14 rue des Arbustes L-5951 Itzig, a été nommé à l'unanimité gérant de la société EditSoft s.à r.l à compter de ce jour.

Thomas Jung / Benoît FLORENTIN.

Référence de publication: 2009127871/13.

(090154306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Black & Decker TransAsia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 147.985.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 27 août 2009 que Black & Decker Far East Holdings B.V., associé unique de la Société, a cédé à Black & Decker Asia Based Enterprises, une société fiduciaire (trust) constituée selon la loi de la République Populaire de Chine et agissant par son fidéicommissaire (trustee) Black & Decker Global Holdings Sàrl ayant son siège social au 33, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg (L-1855) et immatriculée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 147803, la totalité des 40.000 parts sociales détenues dans la Société.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009127842/17.

(090153991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

**DHAB I S.A., Société Anonyme,
(anc. Crystal Orange S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 147.739.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Crystal Orange S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147.739 (the Company). The

Company was incorporated on 21 July 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The Meeting is chaired by Mrs Natalie Guelfi, with professional address in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Mrs Solange Wolter, with professional address in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Mrs Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Sole Shareholder and the members of the Bureau.

The proxy from the Sole Shareholder represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all of the 31,000 shares without nominal value representing the entirety of the voting share capital of the Company of EUR 31,000.- are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here above reproduced. The attendance list, signed by the Sole Shareholder represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxy to be filed with the registration authorities;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice;
2. Consolidation of the 31,000 (thirty-one thousand) shares of the Company into 1 (one) share of the Company and creation of shares of class A, shares of class B and shares of class C in the Company and subsequent conversion of the Company's existing share into 1 (one) class C share;
3. Change of the Company's name into DHAB I S.A.;
4. Grant of authority to the board of directors of the Company to increase the Company's share capital, to issue instruments convertible, exercisable or exchangeable into Company's shares, and to waive or to limit the preferential subscription rights of the shareholder(s) when issuing shares and any such instruments.
5. Amendment, renumbering and restatement of the articles of association of the Company (the Articles) in their entirety, no amendment being however made to article 5 of the Articles "Corporate Objects".
6. Acknowledgment and acceptance of the resignation of Ingrid Moinet as director of the Company.
7. Appointment of Per Fredrik Möller as director of the Company.
8. Acknowledgment and acceptance of the resignation of Eurofid S.à r.l. as statutory auditor of the Company.
9. Appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as statutory auditor of the Company.
10. Amendment to the share register of the Company in order to register the above consolidation of the 31,000 (thirty-one thousand) shares of the Company into 1 (one) share of the Company and the conversion of the Company's existing share into 1 (one) class C share and power and authority to sign said register.
11. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders of the Company represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to consolidate the 31,000 (thirty-one thousand) Company's shares, each without stated par value, held by the Sole Shareholder into 1 (one) Company's share, without stated par value, held by the Sole Shareholder.

The Meeting resolves to create shares of class A of the Company (the Class A Shares), shares of class B of the Company (the Class B Shares) and shares of class C of the Company (the Class C Shares), each without par value, with the terms of the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares being set out in full in the amended and restated Articles in the fifth resolution below.

The Meeting resolves subsequently to convert the 1 (one) Company's share, without par value, held by the Sole Shareholder into 1 (one) Class C Share, without par value, and to be held by the Sole Shareholder.

As a consequence, the Meeting resolves that article 6 of the Articles shall be amended and shall read as set forth in the fifth resolution below.

Third resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company into "DHAB I S.A." and subsequently to amend article 2 of the Articles which shall read as set forth in the fifth resolution below.

Fourth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower the board of directors of the Company (the Board) to increase the Company's subscribed share capital and to issue instruments convertible, exercisable or exchangeable into Company's shares within the limits of the authorised share capital, and to waive the preferential subscription rights of the shareholders in respect thereof, as set out in article 6.3 through 6.6 of the amended and restated Articles in the tenth resolution below.

The Meeting hears the report of the Board drawn up in accordance with the terms of article 32-3 (5) of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies which has been read by the Chairman to the Meeting regarding the authorization granted to the Board referred to in the first paragraph of this fourth resolution, a copy of which having been tabled to the Meeting.

As a consequence, the Meeting resolves that article 6.3 through 6.6 of the Articles shall read as set forth in the fifth resolution below.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the Articles. As a consequence of such amendments, the Meeting further resolves to renumber and restate the Articles in their entirety, and to the extent necessary, to insert or change any headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

"Chapter I.- Definitions

Art. 1. In these articles:

Affiliate means in relation to any person, a Subsidiary of that person or a holding company of that person or any Subsidiary of that holding company;

Annual General Meeting has the meaning given to it in article 18.1 of the Articles;

Articles means these articles of association of the Company;

Auditors means the auditors for the time being of the Company;

Board means the board of Directors of the Company from time to time;

Business Day(s) means a day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are generally open in London, Stockholm and Luxembourg for normal business;

Chairman means the chairman of the Board appointed from amongst the Directors of the Company;

Class A Shares means the A ordinary shares in the capital of the Company;

Class B Shares means the non voting shares in the capital of the Company issued in accordance with article 44 of the Companies Act;

Class C Shares means the C ordinary shares in the capital of the Company;

Companies Act means the Luxembourg Act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

Company means DHAB I S.A.;

Companies means the Company, DHAB II S.à r.l., DHAB III S.à r.l., and Dometic Holding AB;

Directors means the directors of the Company and Director means any of them;

Dometic Group means Dometic Holding and its direct or indirect Subsidiaries from time to time;

Dometic Holding means Dometic Holding AB;

Enlarged Share Capital means such number of Shares as would be in issue if warrants issued by the Company on or around 4 September 2009 and granting subscription rights to Class A Shares had been exercised;

Exit means (i) a Listing; (ii) the sale of all or substantially all of the shares of Dometic Holding or a Luxco (other than pursuant to the terms of an internal organisation of the Group); or (iii) the disposal by one or more transactions of all or substantially all of the business of the Group or Dometic Holding;

Family Trust means a trust (whether arising under a settlement, declaration of trust, testamentary disposition or on an intestacy) under which no immediate beneficial interest in the shares in question is for the time being or may in future be vested in any person other than the person establishing the trust.

Financial Year has the meaning given to it in article 20 of the Articles;

General Meeting(s) means a general meeting or general meetings of the Shareholder(s) of the Company;

Group means the Company and its direct and indirect subsidiaries from time to time;

Listing means (a) a successful application being made for the admission of any part of the share capital of any member of the Group or of any company of which a member of the Group is a subsidiary to the listing of any Recognised Investment Exchange (as such term is defined in Section 285 of the Financial Services and Markets Act 2000) or any investment exchange which meets the criteria specified in Part I or specified in Part II or Part III of Schedule 3 of The Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 and the admission of any part of the equity share capital of any

member of the Group or of any company of which a member of the Group is a subsidiary to trading on any such exchange platform, or (b) the grant of permission to deal in any part of the equity share capital of any member of the Group or any company of which a member of the Group is a subsidiary on any such exchange platform;

Luxcos means the Company, DHAB II S.à r.l. and DHAB III S.à r.l. and Luxco means any one of them;

Managers means employees, consultants, contractors, officers and directors of the Group who are issued Class B Shares;

Manager SPV means a company established by a Manager or for the benefit of such a Manager for the main purpose of holding shares to which the Manager or a Family Trust of such Manager would be entitled to be issued in accordance with the terms of the Shareholders Agreement where the Manager or its Family Trust holds the beneficial interest in the shares of such company;

Majority Decision means a decision approved by holders of Class A Shares representing a majority of the total voting rights of the Company held by the holders of Class A Shares;

Swedish Krona or **SEK** means the lawful currency for the time being of Sweden;

Shares means the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares in the Company;

Shareholders means the holders of Shares in the Company;

Shareholders Agreement means any agreement which may be entered into in writing between Shareholders and others (if any) for the purposes of regulating the affairs of the Company and the Group, as any such agreement may be amended from time to time (if entered into);

A company is a **Subsidiary** of another company, its **Holding Company** if that other company :

- (i) holds a majority of the voting rights in it, or
- (ii) is a member of it and has the right to appoint or remove a majority of its board, or
- (iii) is a member of it and controls alone, pursuant to an agreement with other shareholders or members, a majority of the voting rights in it,

or if it is a Subsidiary of a company which is itself a Subsidiary of that other company.

A company is a **Wholly-Owned Subsidiary** of another company if it has no members except that other company and that other company's wholly-owned Subsidiaries or persons acting on behalf of that other company or its wholly-owned Subsidiaries.

In the above-defined term Subsidiary and Wholly-Owned Subsidiary, **company** includes any body corporate.

Chapter II.- Name - Registered office - Duration - Object

Art. 2. Name.

There is hereby formed by the subscriber, and all other persons who shall become owners of the Shares hereafter created, a public limited liability company (société anonyme) under the name of DHAB I S.A.

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2 It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board.

3.3 The Board shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg. If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal.

3.4 Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company.

3.5 The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the Board or the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Corporate Objects.

5.1 The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration,

development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

5.2 The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its Subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

5.3 The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

5.4 The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

5.5 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

5.6 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

5.7 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Chapter III.- Share capital - Shares

Art. 6. Share Capital.

6.1 The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) represented by 0 (zero) Class A Share, 0 (zero) Class B Share and 1 (one) Class C Share (together the Shares), each without par value.

6.2 The Class A Shares and Class C Shares shall rank *pari passu* in all respects, except as set out in article 22 and 24 of these articles of association. The Class B Shares shall rank *pari passu* as against each other.

6.3 The authorised capital of the Company is set at EUR 31,500.- (thirty-one thousand and five hundred Euros) represented by a maximum of 100,000 (one hundred thousand) Class A Shares and a maximum of 42,857 (forty two thousand eight hundred fifty seven) Class B Shares, each without indication of par value.

6.4 The Board is authorised and empowered to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, within a period starting on 4 September 2009, 10 a.m. CEST, and expiring on the fifth anniversary of such date, only by way of (i) subscription and payment for Shares by way of contribution in cash (ii) by way of a contribution in kind and (iii) the exercise, conversion or exchange of the Instruments (as defined in article 6.5 below), whether the subscription and payment of the Shares as a result of the exercise, conversion or exchange of the Instruments is made by way of contribution in cash, contribution in kind or capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium and any reserve relating to the warrants.

6.5 The Board is further authorised to issue any convertible bonds, or any other convertible debt instruments, including but not limited to convertible preferred equity certificates, or any other instrument convertible, exchangeable or exercisable into Shares, such as warrants (the Instruments) under any form, under any name and payable in any currency, within a period starting on 4 September 2009, 10.00 a.m. CEST, and expiring on 7 September 2009, 23.59 p.m. CEST, it being understood that any issue of Instruments may only be made within the limit of the authorised capital. The Board will set the nature, the price, the interest rate, the conversion rate or exchange rate of the Instruments into Shares, the reimbursement conditions and any other conditions relating to the Instruments. A register of the holders of the Instruments shall be kept at the Company's registered office.

6.6 As a consequence the Board is authorised and empowered to:

- * issue the Instruments;
- * implement the capital increase by issuing from time to time new Shares to be subscribed and paid-up by way of contributions in cash;
- * implement a capital increase by issuing from time to time new Shares resulting from the exercise, conversion or exchange of the Instruments, to be subscribed and paid by way of contribution in cash, contribution in kind or capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium and any reserve relating to the Instruments;
- * determine the conditions attaching to any subscription of Shares, including fixing the place and the date of the issue or the successive issues of Shares, the issue price, with or without a premium, and the terms and conditions of subscription and payment of the new Shares;
- * abolish or limit the preferential subscription right of the Shareholders when proceeding to the issue of the Instruments and the issue of the new Shares, within the limit set by the Companies Act; and

* abolish or limit the rights of the Shareholders (if any) to be allocated on a pro-rata basis with Shares to be issued by way of capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium and any reserve relating to the warrants, within the limit set by the Companies Act.

6.7 The above mentioned authorisation may be renewed by a resolution of the extraordinary General Meeting.

6.8 Each time the Board acts to render effective the increase of capital as authorised above, the present article of the Articles shall be amended so as to reflect the increase of the subscribed capital, and the Board or any person authorised by the Board shall state such amendment in the form prescribed by law.

6.9 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

6.10 Each time the subscribed share capital of the Company is to be increased by way of the issuance of new Shares to be paid in cash in accordance with this article 6, the holders of the Class A Shares shall have a pro rata preferential subscription right with respect to any issue of Class A Shares only and likewise the holders of the Class B Shares shall have a pro rata preferential subscription right with respect to any issue of Class B Shares only, and the holders of the Class C Shares shall have a pro rata preferential subscription right with respect to any issue of Class C Shares only unless the relevant shareholders waive their preferential subscription rights, in accordance with article 32-3 of the Companies Act .

Art. 7. Shares.

7.1 The Shares shall be in registered form.

7.2 A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of Shares will be established by an entry in this register.

7.3 Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the Chairman of the Board.

7.4 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Share. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

7.5 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the Board, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time.

7.6 Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent. per year calculated from the date when payment was due.

7.7 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Companies Act.

7.8 No issue or transfer of Shares shall be made to any person who is not a party to a Shareholders Agreement (if any) unless that person first agrees to adhere to the terms of any such Shareholders Agreement (if any).

Art. 8. Transfer of Shares

8.1 The transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

8.2 The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

8.3 The Shares may not be transferred to a trade competitor of the Dometic Group or an investor in a trade competitor of the Dometic Group.

8.4 Shares may be subject to such transfer restrictions and requirements as may be agreed in writing by the Shareholders from time to time and included in the Shareholders Agreement (if any). Any third party who intend to acquire Shares is put on notice to take the appropriate steps and to make the appropriate enquiries in order to assess whether any contemplated transfer of Shares is subject to transfer restrictions and requirements under such Shareholders Agreement.

8.5 The Class B Shares may only be freely transferred in the following instances:

- (a) a transfer by a Manager to the trustees of a Family Trust established by that individual;
- (b) a transfer by a Manager to a Manager SPV;
- (c) a transfer by a Manager to a person or entity, partnership or foundation (a Nominee) who is to hold the relevant Class B Shares as the nominee of such Manager;
- (d) a transfer made following the issue of a Compulsory Purchase Notice pursuant to article 9.1;
- (e) a transfer made following the issue of a Drag Along Notice pursuant to article 9.2;
- (f) a transfer made following the acceptance of a mandatory offer pursuant to article 9.3;
- (g) a compulsory transfer as it may be provided for in the Shareholders Agreement; and
- (h) any other transfer with the consent by Majority Decision.

Art. 9. Tag along, Drag along and Mandatory offer

9.1 Tag Along Right

(a) If a third party or a Shareholder (in each case, directly or through a connected or associated party or any person acting in concert with it) (the Buyer) acquires or offers to acquire more than 50 per cent. of the Shares (whether by one single transaction or a series of transactions), the Company shall forthwith notify all remaining Shareholders of such acquisition or offer and each such holder may, by written notice to the Company, require the Company as agent for such holder to serve a notice on the third party or Shareholder (a Compulsory Purchase Notice) requiring it to acquire the Shares in the same proportion as the Shares the subject of the sale for such price per Share, in each case as is determined in accordance with article 9.4.

(b) A tag right must be exercised within three months of the relevant Shareholders becoming entitled to exercise such right and the Company shall serve the Compulsory Purchase Notice forthwith upon receipt of any such written notice by such holder.

(c) To the extent to which any Class B Shares the subject of a Compulsory Purchase Notice are held on behalf of Managers, each such Manager shall direct that the relevant entity which is registered as the holder of the relevant Class B Shares to transfer the Class B Shares held by it on his or her behalf to the Buyer.

(d) The Buyer shall complete the purchase of all the Shares in respect of which a Compulsory Purchase Notice has been given no later than 21 days from the date of the serving of such Compulsory Purchase Notice on it. The consideration shall be payable in full without any set off. The Board shall not register any transfer to the Buyer and the Buyer shall not be entitled to exercise or direct the exercise of any rights in respect of any of the Shares to be transferred to the Buyer until in each case the Buyer has fulfilled all his obligations pursuant to this article 9.1. If and for so long as the Buyer fails to comply with the provisions of this article 9.1, the Shares held by the Buyer shall confer on the Buyer no right to receive notice of, attend or vote at any meeting of the Shareholders.

9.2 Drag Along Right

(a) Where a bona fide third party offer on arm's length terms is received for all the Class A Shares, and this is accepted by the holders of the Class A Shares holding not less than 75 per cent. of the Class A Shares (the Accepting Shareholders), the Accepting Shareholders shall have the right to force the sale of all the other Shares to such third party for such price per Share, in each case as is determined in accordance with article 9.4 and otherwise on terms no less favourable than those applying to the transfer by the Accepting Shareholders. The terms applying to the transfer by the holders of the Shares the subject of a Drag Along Notice (as defined below) shall include an undertaking from the offeror that neither it nor any of its Affiliates or connected or associated persons has, during the previous 12 months, acquired Class A Shares from any Accepting Shareholder on more favourable terms than those applying to the Shareholders the subject of a Drag Along Notice (as defined below).

Any Accepting Shareholder may give notice (a Drag Along Notice) to any non-accepting Shareholders requiring such holder to accept the offer within 30 days and stating that, failing such acceptance, he shall be deemed to have accepted such offer in respect of all the Shares held by him. Upon the expiry of such Drag Along Notice each recipient thereof shall be obliged to deliver to the third party offeror (or as the offeror may direct) all documents required to transfer the Shares which were the subject of the Drag Along Notice to the third party offeror. If any Shareholder fails to deliver such documents, he shall be deemed to have appointed any Director of the Company to be his agent and attorney to execute such documents on his behalf. For the avoidance of doubt, a Shareholder the subject of a Drag Along Notice shall only be required to give a warranty as to title to their Shares being transferred pursuant to the drag along.

(b) Subject to article 9.2 (c) below, the drag along rights set out in article 9.2 (a) above will not apply to a bona fide offer on arm's length terms for all the other Shares in the Company from an existing holder of Class A Shares unless accepted by the holder of Class A Shares (excluding the holder of Class A Shares making the offer and any of its connected persons or Affiliates, the Offeror Investors(s)) holding not less than 75 per cent. of the Class A Shares (excluding the Class A Shares held by the Offeror Investors(s)).

(c) If an existing holder of Class A Shares acquires 75 per cent of the Class A Shares, that holder of Class A Shares shall have the right to acquire all other Shares.

(d) A drag right must be exercised within three months of the relevant third party or holder of Class A Shares (in each case, directly or through a connected person or Affiliate or any person acting in concert with any of them) becoming entitled to exercise such right and the third party or holder of Class A Shares (in each case, directly or through a connected person or Affiliate or any person acting in concert with any of them) shall complete the purchase of all shares pursuant to the offer including those in respect of which Drag Along Notices have been served, at the same time.

9.3 Mandatory Offer

If a third party or a Shareholder (in each case, directly or through a connected person or Affiliate or any person acting in concert with any of them) acquires more than one third of the Class A Shares in the Company, such person shall be required to offer to acquire all other Shares for such price per Share in each case as is determined in accordance with article 9.4.

9.4 Price payable for Shares

For the purposes of this article 9, the price payable for any Shares (subject to deduction in respect of any exercise price payable) shall be the highest offer for a Share in the Company by the relevant third party or Shareholder (or any person acting in concert with it) (as determined by the Board, acting in good faith, and taking into account the highest price paid or offered to be paid per Share by reference to the Enlarged Share Capital) made within the previous twelve months.

Chapter IV.- Management - Supervision

Art. 10. Appointment and Dismissal of Directors.

10.1 The Company is managed by the Board which is composed of at least three (3) members, either Shareholders or not. The Directors are appointed by the General Meeting. The General Meeting may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace any of the Directors. Any appointment and removal shall take effect from the date of the General Meeting has resolved upon such appointment or removal.

10.2 The General Meeting shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the Directors.

10.3 The Board will elect amongst the Directors a chairman (the Chairman). The Chairman will preside at all meetings of the Board. In case of a tied vote at a meeting of the Board, the Chairman will not have a casting vote. If the Chairman does not attend a Board meeting, a chairman pro tempore of the Board may be appointed by the Board amongst the Directors, by vote of the majority of the Directors present or represented at the board meeting. The chairman pro tempore, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed and shall not have a casting vote.

Art. 11. Meetings of the Board.

11.1 Meetings of the Board are convened by the Chairman or by any other two Directors. The Directors will be convened separately to each meeting of the Board. At least a 10 (ten) Business Day notice of each meeting of the Board shall be given to each Director, wherever he may be.

11.2 An agenda of all the business to be transacted at the meeting and copies of any appropriate supporting papers shall be sent to each Director not later than 5 (five) Business Days prior to the date of each Board meeting.

11.3 A breach of the requirements set forth in articles 11.1 and 11.2 shall not affect the validity of a meeting of the Board which has otherwise been validly convened and is quorate, provided that all the Directors agree thereto.

11.4 Meetings of the Board will be held in Luxembourg and will be conducted in English.

11.5 The meeting will be duly held without prior notice if all the Directors are present or duly represented. The meetings are held at the place in Luxembourg, the day and the hour specified in the convening notice. The notice may be waived by the consent expressed in writing by each Director and sent by commercial courier, or telefax or by e-mail addressed to all members of the Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

11.6 The Board can validly debate and take decisions only if at least 2 (two) Directors are present in person or by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Companies Act.

11.7 If at any scheduled meeting of the Board the required quorum is not present, that meeting shall be adjourned and any matters to be considered deferred until such time as a meeting of the Board is held at which the required quorum is present.

11.8 No business shall be conducted at any meeting of the Board unless a quorum as prescribed in article 11.6 is present at the beginning of the meeting and at the time when there is to be voting on any business.

11.9 Resolutions signed by all Directors entitled to receive notice of a meeting of Directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the Board duly convened provided that:

(a) the resolutions may be contained in one document or in several documents in like form, each signed or approved by one or more of the Directors concerned; and

(b) for the purposes of this article 11.9 the approval of a Director may be given by letter, fax or e-mail.

11.10 A meeting of the Directors may consist of a conference call between Directors some or all of whom are in different places provided that :

(a) a majority of the participating Directors are physically present or represented in Luxembourg; and

(b) each Director who participates is able:

(i) to hear each of the other participating Directors addressing the meeting; and

(ii) if he so wishes, to address all of the other participating Directors simultaneously,

whether directly, by conference telephone or by any other form of communications equipment (whether or not in use at the time of the incorporation of the Company) or by a combination of those methods.

11.12 A meeting held as described in article 11.10 is deemed to take place at the registered office of the Company by virtue of article 64-bis (3) second paragraph of the Companies Act.

11.13 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

11.14 Any Director of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

11.15 In the event that any Director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

11.16 The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

11.17 Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing whether or not by letter, telefax or email another Director as his proxy.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board.

12.1 After each meeting of the Board, the Company shall ensure that minutes of that meeting are drafted in English and circulated to each Director within 10 Business Days. Minutes may be circulated by post or electronically.

12.2 The minutes shall be inserted in a special register and signed by the Chairman or by any two other Directors. Any proxies will remain attached thereto.

12.3 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two other Directors.

Art. 13. Powers of the Board.

13.1 The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

13.2 The Board may establish and maintain such committees it considers appropriate.

Art. 14. Representation - Authorised signatories.

14.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any Director.

14.2 The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

Art. 15. Indemnification.

15.1 The Company will indemnify any Director and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

15.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. Audit.

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

16.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

16.3 If the operations of the Company shall be supervised by one or several independent external auditors (réviseurs d'entreprises), they shall be appointed by the General Meeting in accordance with article 69 of the act of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies (the Act of 2002). The General Meeting will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Chapter V.- General Meeting of Shareholders

Art. 17. Powers of the General Meeting of Shareholders.

The General Meeting properly constituted represents the entire body of the Shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

Art. 18. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.

18.1 The annual general meeting of the Shareholders (the Annual General Meeting) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the last Wednesday of the month of April at 4:00pm.

18.2 If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

18.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 19. Proceedings - Vote.

19.1 General Meetings shall meet upon call of the Board.

19.2 It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed share capital requires so. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.

19.3 Shareholders will meet upon call by registered letter or commercial courier on not less than eight (8) days' prior notice. All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings. If all Shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

19.4 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax or email as his proxy another person who need not be a Shareholder. All proxies must be received by the Company at least two (2) working days before the date of the General Meeting unless the Board fixes a shorter period. The Board may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

Each Class A Share and Class C Share entitles its holder to one (1) vote. Except as otherwise required by the Companies Act, resolutions at a General Meeting duly convened will be voted upon by means of a poll and there shall be no quorum requirements.

Class B Shares are non-voting Shares as provided for in Articles 44 to 47 of the Companies Act and are therefore not generally entitled to vote at General Meetings of Shareholders, except that the Class B Shares will not be counted for the purposes of establishing a quorum or a majority at a General Meeting.

19.5 In accordance with Article 46 of the Companies Act, each Class B Share is nevertheless entitled to one vote in every General Meeting called upon to deal with the following matters:

- the issue of new shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferential dividend attaching to the Class B Shares;
- the conversion of the Class B Shares into ordinary Shares;
- the reduction of the capital of the Company;
- any change to the corporate object of the Company;
- the dissolution of the Company before its term; and
- the transformation of the Company into a company of another legal form.

The Class B Shares shall also carry one vote each with respect to any proposed change to the rights, preferences or privileges of the Class B Shares.

In addition, holders of Class B Shares shall have the same voting rights as the holders of Class A and Class C Shares at all General Meetings if, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential dividends pursuant to article 22.6(a) have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive Financial Years and until such time as all such preferential dividends shall have been received in full.

19.6 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting. Votes relating to Shares for which the Shareholders did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

19.7 In accordance with the Companies Act, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least a two-third vote of those present or represented at the relevant General Meeting. Votes relating to Shares for which the Shareholders did not participate in the vote, abstained from voting, casted a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

19.8 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders if any.

19.9 Before commencing any deliberations, the Shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

19.10 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.

19.11 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or any two other Directors.

Chapter VI.- Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. Financial Year.

The Company's financial year shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year (Financial Year).

Art. 21. Annual Accounts.

21.1 Each year, at the end of the Financial Year, the Board will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act. At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor who will thereupon draw up his report.

21.2 A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the board's report, the statutory auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 22. Distribution of Profits.

22.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board represents the net profit. Every year five (5) per cent. of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital. The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

22.2 Prior to the issuance of the first Class A Share and /or the Class B Shares, the Class C Shares shall be entitled to receive all distributions, whether by way dividend distribution, share redemption or otherwise, on a pro-rata basis. As from the issuance of the first Class A Share and / or the Class B Shares, the Class C Shares shall not have any right to distributions, whether by way dividend distribution, share redemption or otherwise, and only the Class A Shares and the Class B Shares shall be entitled to distributions, whether by way dividend distribution, share redemption or otherwise, in accordance with article 22.6.

21.3 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board within the limits of the decision of the General Meeting. Interim dividends may be paid by the Board within the conditions provided for by the Companies Act.

22.4 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

22.5 The credit balance free for distribution after the deduction as per article 22.1 (the Distributable Income) is attributed to the holders of the Shares.

22.6 The Distributable Income in relation to a Financial Year shall be distributed by way of dividend distribution if and when declared by the General Meeting and as follows:

(a) First, to the extent available, to the holders of the Class B Shares, for each Class B Share an amount equal to 1% per cent of the accounting par value per Class B Share multiplied by the number of days in the Financial Year divided by 365, such dividend being cumulative; the first period for the Financial Year ending on 31 December 2009 shall begin on the day on which the Class B Shares are issued and will end on 31 December 2009;

(b) Second to all holders of the Class A Shares and Class B Shares on a pro rata basis an amount equal to the remaining available Distributable Income (if any) will be paid on each Class A and Class B Share in proportion to their paid-up amount.

Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 23. Dissolution.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 19.7 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 24. Distribution under a liquidation.

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution amongst Shareholders after payment (or provisions as the case may be) of its liabilities shall be distributed in the following manner:

(i) first, each holder of Class B Share, shall receive an amount equal to the accounting par value (i.e. the outstanding amount of the Company's share capital divided by the outstanding number of Shares) of its Class B Shares;

(ii) second, each holder of Class C Shares shall receive an amount equal to the accounting par value (i.e. the outstanding amount of the Company's share capital divided by the outstanding number of Shares) of its Class C Shares, plus 5 (five) per cent of the accounting par value of its Class C Shares; and

(iii) third, each holder of Class A Shares and Class B Shares shall receive the balance of the surplus assets of the Company, pro-rata to the number of Class A and Class B Shares held by it.

Chapter VII.- General Provision

Art. 25.

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act."

Sixth resolution

The Meeting resolves to acknowledge and accept the resignation of Ingrid Moinet as director of the Company with immediate effect.

The Meeting resolves to appoint the following person as director of the Company with immediate effect and for a term which will expire at the annual General Meeting to be held for the financial year ended 31 December 2009:

* Per Fredrik Möller, born on 6 March 1963 in Täby, Sweden with professional at Dometic Group, Torggatan 8, SE 171 54 Solna, Sweden.

As a consequence of the above resignation and appointment, the board of directors of the Company will from now on be composed as follows:

* Franck Doineau, as director

* Franck Przygodda, as director

* Per Fredrik Möller, as director

Seventh resolution

The Meeting resolves to acknowledge and accept the resignation of Eurofid S.à r.l. as statutory auditor of the Company as of the date hereof.

The Meeting resolves to appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 400, route d'Esch in L-1471 Luxembourg as statutory auditor of the Company effective as of the date hereof and for a term which will expire after the annual General Meeting to be held for the financial year ended 31 December 2009.

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to register the above consolidation of the 31,000 (thirty one thousand) shares of the Company into 1 (one) share of the Company and the conversion of the Company's shares into Class C Shares, and hereby severally grants power and authority to any of the directors of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually under their sole signature register on behalf of the Company the conversion of the Company's shares into Class B Shares in the share register of the Company and to sign said register.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatrième jour du mois de septembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Crystal Orange S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.739 (la Société). La Société a été constituée le 21 juillet 2009 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, précité, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'Assemblée est présidée par Madame Natalie Guelfi, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président désigne Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée élit Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement cités comme étant le Bureau.

L'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire Unique) représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le représentant de l'Actionnaire Unique et les membres du Bureau.

La procuration de l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président requiert le notaire d'acter que:

I. Qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que la totalité des 31.000 actions sans valeur nominale représentant la totalité du droit de vote du capital social de la Société d'un montant de 31.000,- EUR sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après. La liste de présence, signée par l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec la procuration pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement ;

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Renonciation aux formalités de convocation.
- Consolidation des 31.000 (trente et une mille) actions de la Société en 1 (une) seule action et création d'actions de classe A, de classe B et de classe C dans la Société et conversion de toutes les actions existantes de la Société détenues par l'Actionnaire Unique en une seule action de classe C.
- Changement du nom de la Société en DHAB I S.A.
- Autorisation au conseil d'administration de la Société d'augmenter le capital social de la Société, d'émettre des instruments convertibles, exerçables et échangeables en actions de la Société et de renoncer à ou de limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires lors de l'émission d'actions et de tels instruments.
- Modification, renumérotation et reformulation des statuts de la Société (les Statuts) dans leur intégralité, aucune modification n'étant toutefois apportée à l'article 5 des Statuts "Objet Social".
- Constatation et acceptation de la démission de Ingrid Moinet en tant qu'administrateur de la Société.
- Nomination de Per Fredrik Möller en tant qu'administrateur de la Société.
- Constatation et acceptation de la démission de Eurofid S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société.
- Nomination de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société.
- Modification du registre d'actionnaires de la Société afin d'y inscrire la consolidation des 31.000 (trente et un mille) actions de la Société en 1 (une) action de la Société et la conversion des actions de la Société en 1 (une) action de classe C, avec pouvoir et autorisation de signer ledit registre
- Divers.

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de renonciation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de consolider les 31.000 (trente et un mille) actions de la Société, chacune sans valeur nominale, détenues par l'Actionnaire Unique une (1) action de la Société, sans valeur nominale, détenue par l'Actionnaire Unique.

L'Assemblée décide de créer des actions de classe A de la Société (les Actions de Classe A), des actions de classe B de la Société (les Actions de Classe B) et des actions de classe C de la Société (les Actions de Classe C), chacune sans valeur nominale, les dispositions des Actions de Classe A, des Actions de Classe B et des Actions de Classe C étant reprises dans leur intégralité au sein des Statuts modifiés et reformulés à la cinquième résolution ci-dessous.

L'Assemblée décide donc de convertir l'action de la Société, sans valeur nominale et détenue par l'Actionnaire Unique en une (1) Action de Classe C, sans valeur nominale devant être détenues par l'Actionnaire Unique.

Par conséquent, l'Assemblée décide que l'article 6 des Statuts sera modifié et sera formulé tel qu'indiqué dans la cinquième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société en "DHAB I S.A." et modifie par conséquent l'article 2 des Statuts qui sera formulé tel qu'indiqué dans la cinquième résolution ci-dessous.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pouvoir et autorisation au conseil d'administration de la Société (le Conseil) afin d'augmenter le capital social souscrit et émettre des instruments convertibles, exerçables ou échangeables en actions de la Société, et de renoncer à ou de limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires qui y sont rattachés, conformément à l'article 6.3 jusqu'à l'article 6.6 des Statuts modifiés et reformulés à la cinquième résolution ci-dessous.

L'Assemblée prend connaissance du rapport du Conseil établi conformément aux dispositions de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et lu par le Président de l'Assemblée sur l'autorisation accordée au Conseil mentionnée au premier paragraphe de la présente résolution, une copie dudit rapport ayant été présentée à l'Assemblée.

Par conséquent, l'Assemblée décide que l'article 6.3 jusqu'à l'article 6.6 des Statuts sera formulé tel qu'indiqué dans la cinquième résolution ci-dessous.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier les Statuts. Suite à ces changements, l'Assemblée décide en outre de renuméroter et reformuler l'intégralité des Statuts et, dans la mesure du nécessaire, d'ajouter ou modifier tout titre des Statuts, de telle sorte qu'ils se liront désormais comme suit:

Chapitre I.- Définitions

Art. 1^{er} . Dans les présents statuts:

Actions désigne les Actions de Classe A, les Actions de Classe B et les Actions de Classe C de la Société;

Actions de Classe A désigne les actions ordinaires de classe A dans le capital social de la Société;

Actions de Classe B désigne les actions sans droit de vote dans le capital social de la Société émises conformément à l'article 44 de la Loi;

Actions de Classe C désigne les actions ordinaires de classe C dans le capital social de la Société;

Actionnaires désigne les détenteurs des Actions de la Société;

Administrateurs désigne les administrateurs de la Société et Administrateur désigne l'un d'eux;

Année Sociale a le sens qui lui est donné dans l'article 20 des Statuts;

Assemblée(s) Générale(s) désigne une assemblée générale ou les assemblées générales des Actionnaires de la Société;

Assemblée Générale Annuelle a le sens qui lui est donné dans l'article 18.1 des Statuts;

Auditeurs désigne les auditeurs actuels de la Société;

Capital Social Etendu désigne le nombre d'Actions à émettre si les warrants émis par la Société à la date du 4 septembre 2009 ou aux environs de cette date et conférant des droits de souscription aux Actions de Classe A sont exercés;

Conseil désigne le conseil d'administration de la Société;

Cotation désigne (a) une candidature présentée avec succès pour l'admission de toute partie du capital social de tout membre du Groupe ou de toute société dont un membre du Groupe est une filiale, à la cotation sur tout marché d'investissement reconnu (Recognised Investment Exchange) (tel que ce terme est défini dans la Section 285 du Financial Services and Markets Act 2000) ou sur tout marché d'investissement respectant les critères stipulés dans la Partie I ou dans la Partie II ou dans la Partie III de l'Annexe 3 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, et l'admission de toute partie du capital social de tout membre du Groupe ou de toute société dont un membre du Groupe est une filiale, à des échanges commerciaux sur un tel marché d'investissement, ou (b) l'octroi d'une permission de négocier dans toute partie du capital social de tout membre du Groupe ou toute société dont un membre du Groupe est une filiale sur un tel marché d'investissement;

Couronne Suédoise ou **SEK** désigne la monnaie légale ayant actuellement cours en Suède;

Décision à la Majorité désigne une décision approuvée par les détenteurs d'Actions de Classe A représentant une majorité des droits de vote totaux de la Société détenus par les détenteurs d'Actions de Classe A.

Dometic Holding désigne Dometic Holding AB;

Une société est une **Filiale** d'une autre société, sa **Société Holding** si cette société :

- (i) détient la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci, ou
- (ii) est actionnaire ou associé de cette société et a le droit de nommer ou révoquer la majorité des membres de son conseil ou
- (iii) est actionnaire ou associé et contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette société, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci,

Ou s'il s'agit d'une Filiale d'une société qui elle-même est une Filiale de cette autre société ;

Filiale Détenue à 100% désigne, en rapport avec une autre société, une société qui n'a pas d'actionnaire ou associé excepté cette autre société et les Filiales détenues à 100% par celle-ci ou les personnes agissant pour le compte de celle-ci ou ses Filiales détenues à 100%.

Dans les définitions des termes Filiale et Filiale Détenue à 100%, le mot société s'entend comme comprenant toute entité;

Fiducie de Famille désigne une fiducie (issue d'un règlement, d'une déclaration de dépôt, de dispositions testamentaires ou d'une succession ab intestat) dans laquelle aucun intérêt bénéficiaire immédiat dans les actions en question n'est à présent ni à l'avenir acquis à une personne autre que la personne établissant la fiducie;

Gérants désigne les salariés, les consultants, les contractants, les dirigeants et les administrateurs du Groupe à qui des Actions de Classe B ont été émises.

Groupe désigne la Société et ses filiales directes et indirectes;

Group Domic désigne Domic Holding et ses Filiales directes ou indirectes;

Jours Ouvrables désigne les jours (en dehors des samedis et dimanches) pendant lesquels les banques sont habituellement ouvertes à Londres, Stockholm et Luxembourg dans le cadre de l'exercice normal de leurs activités;

Loi désigne la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Luxcos désigne la Société, DHAB II S.à r.l. et DHAB III S.à r.l., et Luxco désigne l'une d'entre elles;

Pacte d'Actionnaires désigne tout contrat pouvant être conclu par écrit entre les Actionnaires et des tiers (le cas échéant) en vue de régler les affaires de la Société et du Groupe, et ce type de contrat pouvant être soumis à des modifications occasionnelles (s'il a été conclu);

Président désigne le Président du Conseil nommé parmi les Administrateurs de la Société ;

Société désigne DHAB I S.A.;

Sociétés désigne la Société, DHAB II S.à r.l., DHAB III S.à r.l., et Domic Holding AB;

Société Affiliée désigne, relativement à une personne, une Filiale de cette personne ou une société mère de cette personne ou toute Filiale de cette société mère;

Sortie désigne (i) une Cotation; (ii) la vente de tout ou une partie substantielle des Actions de Domic Holding ou d'une Luxco (effectuée autrement qu'en vertu des dispositions d'une organisation interne du Groupe); ou (iii) la cession via une ou plusieurs transactions de tout ou une partie substantielle de l'activité du Groupe ou de Domic Holding; et

SPV Gérant désigne une société créée par un Gérant ou pour le bénéfice d'un Gérant dans le but de détenir des actions que le Gérant ou la Fiducie de Famille de ce Gérant pourrait émettre conformément aux conditions du Pacte d'Actionnaires dans lequel le Gérant ou la Fiducie de Famille détient les droits bénéficiaires dans les actions de cette société ;

Statuts désigne les statuts de la Société.

Chapitre II.- Dénomination - Siège social - Durée - Objet social

Art. 2. Dénomination sociale

Il est établi par les souscripteurs et par toutes autres personnes qui deviendraient Actionnaires une société anonyme sous la dénomination de "DHAB I SA".

Art. 3. Siège social

3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

3.2 Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'Assemblée Générale délibérant de la même manière que celle requise pour la modification des Statuts. Il peut être transféré dans les limites de la municipalité par résolution du Conseil.

3.3 Le Conseil a également le droit de créer, où il le souhaite, des bureaux, des centres administratifs et des agences soit à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou sociaux de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales.

3.4 Ce transfert n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

3.5 La déclaration d'un transfert provisoire du siège social à l'étranger sera portée à l'attention des tiers par le Conseil ou le fondé de pouvoir de la Société le mieux habilité à le faire en raison des circonstances de l'espèce.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une période indéterminée.

Art. 5. Objet social

5.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente,

échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

5.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses Filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

5.3 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses Filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

5.4 La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futurs), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, entre autre, des techniques et instruments destinés à la protéger contre le crédit, les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

5.5 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

5.6 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

5.7 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Chapitre III.- Capital social - Actions

Art. 6. Capital social

6.1 Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 0 (zéro) Action de Classe A, 0 (zéro) Action de Classe B et 1 (une) Action de Classe C (collectivement les Actions), chacune sans valeur nominale.

6.2 Les Actions de Classes A et C doivent avoir un rang pari passu entre elles à tous les égards, excepté en vertu des articles 22 et 24 des présents Statuts. Les Actions de Classe B doivent avoir un rang pari passu entre elles.

6.3 Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 31.500 (trente et un mille cinq cent euros) représenté par un maximum de 100.000 (cent mille) Actions de Classe A (et un maximum de 42.857 (quarante-deux mille huit cent cinquante sept) Actions de Classe B chacune sans indication de valeur nominale.

6.4 Le Conseil est autorisé et habilité à augmenter le capital social de la Société actuel jusqu'au montant du capital social autorisé, en entier ou en partie, pendant une période commençant le 4 septembre 2009 à 10.00 heures CEST et se terminant à l'expiration du cinquième anniversaire de cette date, uniquement au moyen (i) d'une souscription et du paiement d'Actions en vertu d'un apport en numéraire, (ii) d'une souscription et du paiement des Actions en vertu d'un apport en nature et (iii) de l'exercice, la conversion ou l'échange des Instruments (tels que définis à l'article 6.5 ci-dessous), que la souscription et le paiement d'Actions résultant de l'exercice, la conversion ou l'échange d'Instruments soient faits par apport en numéraire, apport en nature ou par la capitalisation de bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et toutes réserves relatives aux warrants.

6.5 La Conseil est de plus autorisé à émettre toutes obligations convertibles, ou tout autre instrument de dette convertible, y compris mais pas limité à des convertible preferred equity certificates convertibles en Actions, ou tout autre instrument convertible, échangeable ou pouvant être exercé en Actions, lesdits warrants (les Instruments) pouvant prendre n'importe quelle forme, nom et pouvant être payables en n'importe quelle devise, dans une période commençant le 4 septembre 2009 à 10.00 heures CEST et expirant le 7 septembre 2009 à 23 heures 59 CEST, à la condition que l'émission des Instruments ne se fasse que dans les limites du capital autorisé. Le Conseil fixera la nature, le prix, le taux d'intérêt, le taux de conversion ou le taux d'échange des Instruments en Actions, les conditions de remboursements et toutes les autres conditions relatives aux Instruments. Un registre des détenteurs des Instruments sera conservé au siège social de la Société.

6.6 En conséquence, le Conseil est autorisé et habilité à:

* émettre les Instruments;

* exécuter les augmentations de capital social en émettant de nouvelles Actions devant être souscrites et libérées au moyen d'un apport en numéraires;

* exécuter une augmentation de capital par l'émission de nouvelles Actions résultant de l'exercice, la conversion ou l'échange des Instruments, qui pourront être souscrites et payées par un apport en numéraires, un apport en nature ou par voie de capitalisation de bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et toutes réserves relatives aux Instruments;

* déterminer les conditions attachées à toute souscription d'Actions, y compris fixer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, l'émission avec ou sans prime, et les termes et conditions de souscription et paiement des nouvelles Actions;

* abolir ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires à l'occasion de l'émission des Instruments et l'émission des nouvelles Actions, dans les limites fixées par la Loi; et

* abolir ou limiter les droits des Actionnaires (le cas échéant) devant être rattachés proportionnellement aux Actions devant être émises par voie de capitalisation de bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et toute réserve relative aux warrants, dans les limites de la Loi.

6.7 L'autorisation mentionnée ci-dessus peut être renouvelée par résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire.

6.8 Chaque fois que le Conseil agit pour exécuter les augmentations de capital telles qu'autorisées ci-dessus, le présent article 6 des Statuts devra être modifié de sorte à refléter lesdites augmentations du capital social souscrit et le Conseil ou toute autre personne autorisée par le Conseil devra refléter cette modification de la manière prescrite par la loi.

6.9 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

6.10 Chaque fois que le capital social souscrit de la Société sera augmenté par voie d'émission de nouvelles Actions qui seront payées en numéraire en accord avec le présent article 6, les détenteurs d'Actions de Classe A disposeront d'un droit de souscription préférentiel proportionnel par rapport à toute émission d'Actions de Classe A uniquement et de même, les détenteurs d'Actions de Classe B disposeront d'un droit de souscription préférentiel proportionnel par rapport à toute émission d'Actions de Classe B uniquement, et les détenteurs d'Actions de Classe C bénéficieront d'un droit de souscription préférentiel proportionnel en ce qui concerne toute émission d'Actions de Classe C uniquement, sauf si les Actionnaires concernés renoncent à leurs droits de souscription préférentiels conformément à l'article 32-3 de la Loi.

Art. 7. Actions

7.1 Les Actions sont nominatives.

7.2 Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. La propriété des Actions est établie par inscription dans ledit registre.

7.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et seront signés par le Président du Conseil d'Administration.

7.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tout droit y attaché jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

7.5 Les sommes non payées, s'il en existe, sur les Actions émises peuvent être réclamées par le Conseil à tout moment et à la condition toutefois que les réclamations portent sur toutes les Actions, dans les mêmes proportions et au même moment.

7.6 Toute somme dont le paiement est due et en retard, génère automatiquement des intérêts en faveur de la Société à un taux de dix (10) pourcent par an calculé à partir du moment où le paiement était dû.

7.7 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la loi.

7.8 Aucune émission ni cession d'Actions ne sera effectuée envers une personne qui n'est pas partie à un Pacte d'Actionnaires (le cas échéant), sauf si cette personne donne préalablement son accord afin d'adhérer aux dispositions d'un tel Pacte d'Actionnaires (le cas échéant).

Art. 8. Cession d'Actions

8.1 La cession des Actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

8.2 La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'Actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

8.3 Les Actions ne peuvent pas être transférées à un concurrent du Groupe Dometic ou à une personne investissant dans un concurrent du Groupe Dometic.

8.4 Les Actions peuvent être soumises à des restrictions et à des exigences relatives aux transferts stipulées par écrit par les Actionnaires, et incluses dans le Pacte d'Actionnaires (le cas échéant). Tout tiers souhaitant acquérir des Actions doit prendre les mesures appropriées et effectuer les demandes adéquates afin d'être en mesure de déterminer si le

transfert d'Actions envisagé est soumis à des restrictions et exigences particulières stipulées dans un tel Pacte d'Actionnaires.

8.5 Les Actions de Classe B ne sont librement cessibles que dans les conditions suivantes:

- (a) transfert par un Gérant aux fiduciaires d'une Fiducie de Famille établie par une telle personne;
- (b) transfert par un Gérant à une SPV Gérant;
- (c) transfert par un Gérant à une personne ou à une entité, association ou fondation (un Représentant) devant détenir les Actions de Classe B concernées en tant que représentant dudit Gérant;
- (d) transfert effectué suite à l'émission d'un Avis d'Achat Obligatoire en vertu de l'article 9.1;
- (e) transfert effectué suivant l'émission d'un Avis de Cession Forcée en vertu de l'article 9.2;
- (f) transfert effectué suivant l'acceptation d'une offre obligatoire en vertu de l'article 9.3;
- (g) transfert obligatoire tel que stipulé dans le Pacte d'Actionnaires; et
- (h) tous autres transferts accordés en vertu d'une Décision à la Majorité.

Art. 9 . Droits de co-cession, Droits de cession Forcée et Offre obligatoire

9.1 Droit de Co-Cession

(a) Si un tiers ou un Actionnaire (dans chaque cas, directement ou via une partie liée ou associée ou une personne agissant de concert) (l'Acheteur) acquière ou propose d'acquérir plus de 50 pourcent des Actions (soit en une seule opération, soit en une série d'opérations), la Société doit dès lors informer tous les autres Actionnaires d'une telle acquisition ou offre, et tout détenteur peut demander par écrit à la Société, qui le représente, d'émettre un avis audit tiers ou audit Actionnaire (un Avis d'Achat Obligatoire) afin de lui demander d'acquérir les Actions proportionnellement aux Actions soumises à la vente, aux mêmes conditions de prix par action, conformément à l'article 9.4.

(b) Un droit de co-cession doit être exercé dans les trois mois suivant la date à laquelle les Actionnaires concernés sont autorisés à exercer ce droit, et la Société devra dès lors émettre l'Avis d'Achat Obligatoire à la réception de la demande écrite d'un tel détenteur.

(c) Dans la mesure où des Actions de Classe B soumises à un Avis d'Achat Obligatoire sont détenues pour le compte de Gérants, un tel Gérant doit veiller à ce que l'entité concernée inscrite comme détentrice des Actions de Classe B concernées cède les Actions de Classe B qu'elle détient pour son compte à l'Acheteur.

(d) L'Acheteur devra clôturer la procédure d'achat de toutes les Actions pour lesquelles un Avis d'Achat Obligatoire a été émis dans un délai inférieur à 21 jours à compter de la date de l'émission dudit Avis d'Achat Obligatoire. Le montant devra être versé entièrement sans compensation. Le Conseil ne devra pas inscrire de transfert à l'Acheteur et ce dernier ne pourra pas exercer de droit lié aux Actions devant lui être cédées avant que dans chaque cas l'Acheteur ait rempli toutes ses obligations, en vertu de l'article 9.1. Si et tant que l'Acheteur n'aura pas satisfait aux dispositions de l'article 9.1, les Actions détenues par l'Acheteur ne lui conféreront aucun droit à être convoqué, à participer ni à voter à aucune assemblée des Actionnaires.

9.2 Droit de Cession Forcée

(a) Si une offre de gré-à-gré au prix du marché est émise par un tiers de bonne foi pour toutes les Actions de Classe A, et que cette offre est acceptée par les détenteurs d'Actions de Classe A ne détenant pas moins de 75 pourcent des Actions de Classe A (les Actionnaires Preneurs), les Actionnaires Preneurs auront le droit d'imposer la vente de toutes les autres Actions à ce tiers dans les mêmes conditions de prix par Action, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'article 9.4, et sinon dans des conditions non moins favorables que celles applicables au transfert effectué par les Actionnaires Preneurs. Les conditions applicables au transfert effectué par les détenteurs des Actions soumises à un Avis de Cession Forcée (tel que défini ci-dessous) incluent notamment un engagement de la part de l'offrant que ni lui ni aucune de ses Filiales, ni aucune personne liée ou associée n'a, au cours des 12 mois précédents, acquis d'Action de Classe A d'aucun Actionnaire Preneur dans des conditions plus favorables que celles applicables aux Actionnaires soumis à l'Avis de Cession Forcée (tel que défini ci-dessous).

Tout Actionnaire Preneur peut émettre un avis (un Avis de Cession Forcée) destiné à tout Actionnaire Non-Preneur, afin de demander à ce détenteur d'accepter l'offre dans un délai de 30 jours, en stipulant qu'à défaut d'acceptation de sa part, il sera réputé avoir accepté ladite offre pour toutes les Actions qu'il détient. A l'expiration du délai de l'Avis de Cession Forcée, chaque destinataire de l'avis est obligé de fournir à l'offrant tiers (ou à toute personne indiquée par l'offrant) tous les documents nécessaires à la cession des Actions soumises à l'Avis de Cession Forcée au bénéfice de l'offrant tiers. Si un Actionnaire omet de fournir les documents, il sera considéré comme ayant désigné un Administrateur quelconque de la Société comme son représentant et mandataire afin de signer les documents pour son compte. Afin d'éviter tout doute, un Actionnaire soumis à un Avis de Cession Forcée ne sera tenu de fournir une garantie de ses titres que pour ses Actions devant être cédées en vertu de la cession forcée.

(b) Sous réserve de l'article 9.2 (c) ci-dessous, les droits de cession forcée stipulés à l'article 9.2 (a) ci-dessus ne s'appliquent pas à une offre de gré-à-gré au prix du marché émise de bonne foi pour toutes les autres Actions de la Société d'un détenteur existant d'Actions de Classe A, excepté en cas d'acceptation de la part du détenteur d'Actions de Classe A (à l'exclusion du détenteur d'Actions de Classe A à l'origine de l'offre et de toute personne liée ou Affiliée, les Inves-

tisseur(s) Offrant(s)) ne détenant pas moins de 75 pourcent des Actions de Classe A (à l'exclusion des Actions de Classe A détenues par le/les Investisseur(s) Offrant(s)).

(c) Si un détenteur existant d'Actions de Classe A acquiert 75 pourcent des Actions de Classe A, un tel détenteur d'Actions de Classe A aura le droit d'acquérir toutes les autres Actions.

(d) Un droit de cession forcée doit être exercé dans les 3 mois suivant la date à laquelle la tierce partie ou le détenteur d'Actions de Classe A (dans chaque cas, directement ou par l'intermédiaire d'une personne liée ou Affiliée, ou de toute autre personne agissant de concert avec l'une d'elles) est autorisé(e) à exercer un tel droit, et la tierce partie ou le détenteur d'Actions de Classe A (dans chaque cas, directement ou par l'intermédiaire d'une personne liée ou Affiliée, ou de toute autre personne agissant de concert avec l'une d'elles) devra avoir terminé la procédure d'achat de toutes les Actions en vertu de l'offre, et des Actions concernées par l'Avis de Cession Forcée, en même temps.

9.3 Offre Obligatoire

Si un tiers ou un Actionnaire (dans chaque cas, directement ou par l'intermédiaire d'une personne liée ou Affiliée, ou de toute autre personne agissant de concert avec l'une d'elles) acquiert plus d'un tiers des Actions de Classe A de la Société, une telle personne sera tenue de proposer d'acquérir toutes les autres Actions, aux mêmes conditions de prix par Action dans tous les cas, conformément à l'article 9.4.

9.4 Prix payable pour les Actions

Dans le cadre du présent article 9, le prix payable pour toute Action (sous réserve de déduction relative à tout prix d'exercice payable) correspondra à l'offre la plus élevée pour une action de la Société proposée par la tierce partie ou par l'Actionnaire concerné (ou toute personne agissant de concert avec eux) (telle que déterminée par le Conseil, agissant de bonne foi, et considérant le prix le plus élevé payé ou proposé par Action en référence au Capital Social Etendu) au cours des douze derniers mois.

Chapitre IV.- Administration - Supervision

Art. 10. Nomination et révocation des Administrateurs

10.1 La Société est administrée par le Conseil qui se compose d'au moins trois (3) membres, Actionnaires ou non. Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale peut à tout moment et sans justifier d'une raison révoquer et remplacer chacun des Administrateurs. Toute nomination ou révocation prendra effet à la date à laquelle cette nomination ou révocation a été décidée par l'Assemblée Générale.

10.2 L'Assemblée Générale détermine la rémunération et les termes du mandat de chaque Administrateurs.

10.3 Le Conseil élira parmi les Administrateurs un président (le Président). Le Président présidera à toutes les réunions du Conseil. En cas d'égalité des voix, le Président ne dispose d'aucune voix prépondérante. Si le Président est absent à une réunion du Conseil, un président pro tempore du Conseil pourra être nommé parmi les Administrateurs par un vote pris à la majorité des Administrateurs présents ou représentés à la réunion du Conseil. Le Président pro tempore, s'il est nommé, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il a été nommé et ne disposera d'aucune voix prépondérante.

Art. 11. Réunions du Conseil

11.1 Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux Administrateurs. Les Administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil. Une convocation devra être remise à chaque Administrateur où qu'il se trouve dans un délai d'au moins 10 (dix) Jours Ouvrables avant toute réunion.

11.2 L'ordre du jour de la réunion et une copie de tous les documents nécessaires à la réunion sont envoyés à chaque Administrateur au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion du Conseil.

11.3 Le non-respect des conditions prévues par les articles 11.1 et 11.2 n'affectera pas la validité d'une réunion du Conseil qui a été valablement convoquée et à laquelle est réuni le bon quorum de présence, à la condition toutefois que les Administrateurs expriment leur accord.

11.4 Les réunions du Conseil seront tenues au Luxembourg et se dérouleront en anglais.

11.5 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil. Les réunions se tiennent à Luxembourg, aux lieu, date et heure spécifiés dans l'avis de convocation. Chaque Administrateur peut renoncer aux formalités de convocation en donnant son accord écrit soit par courrier express, soit par fax ou par courriel adressé à tous les membres du Conseil. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

11.6 Le Conseil peut valablement délibérer et prendre des décisions seulement si au moins 2 (deux) Administrateurs sont présents en personne ou via tout moyen de communication autorisés par les Statuts et par la Loi.

11.7 Si à une réunion prévue du Conseil le quorum de présence requis n'est pas réuni, cette réunion devra être ajournée et les questions devant être abordées ne seront examinées qu'à l'occasion d'une prochaine réunion du Conseil réunissant le quorum de présence requis.

11.8 Aucune discussion ne pourra avoir lieu à une réunion du Conseil à moins que le quorum de présence requis par l'article 11.6 ne soit réuni au début de la réunion et au moment du vote.

11.9 Les résolutions signées par tous les Administrateurs habilités à recevoir un avis de convocation produiront les mêmes effets que si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil dûment convoquée à la condition que:

(a) les résolutions puissent être insérées dans un ou plusieurs documents similaires, chacun devant être signé par un ou plusieurs des Administrateurs concernés; et

(b) pour les besoins de cet article 11.9, l'accord d'un Administrateur peut être donné par lettre, fax ou e-mail.

11.10 Une réunion des Administrateurs peut être tenue par conférence téléphonique entre les Administrateurs, dont certains ou tous se trouvent à des endroits différents, à la condition toutefois que:

(a) une majorité des Administrateurs participants soient physiquement présents ou représentés au Luxembourg; et

(b) chaque Administrateurs qui participe à la conférence téléphonique soit en mesure:

(i) d'entendre chacun des Administrateurs participant à la réunion; et

(ii) s'il le souhaite, de s'adresser de manière simultanée à tous les Administrateurs participant à la réunion,

que ce soit de manière directe, par conférence téléphonique ou par tous autres moyens de communication (communément utilisé ou non au moment de la constitution de la Société) ou grâce à une combinaison de ces moyens de communications.

11.12 Une réunion tenue en conformité avec les dispositions de l'article 11.10 sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société par application de l'article 64-bis (3) deuxième paragraphe de la Loi.

11.13 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

11.14 Tout Administrateur de la Société, qui est administrateur, fondateur de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

11.15 Au cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

11.16 Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Conseil concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

11.17 Tout Administrateur peut se faire représenter au Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique un autre Administrateur comme son mandataire.

Art. 12. Procès-verbaux de réunions du Conseil

12.1 Après chaque réunion du Conseil, la Société doit faire en sorte que les procès-verbaux des réunions du Conseil soient rédigés et envoyés pour signature à chaque Administrateur dans un délai de 10 (dix) Jours Ouvrables. Les procès-verbaux peuvent être envoyés par la poste ou bien par courrier électronique.

12.2 Les procès-verbaux sont insérés dans un registre spécial et sont signés par le Président ou par deux Administrateurs. Toute procuration sera jointe aux procès-verbaux.

12.3 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, ou par deux Administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil

13.1 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

13.2 Le Conseil peut créer et maintenir tous comités qu'il estime appropriés.

Art. 14. Représentation

14.1 La Société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature unique de tout Administrateur.

14.2 La Société est engagée en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 15. Indemnisation

15.1 La Société peut indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un Administrateur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

15.2 En cas d'arrangement, l'indemnisation pourra être versée uniquement dans le cadre des affaires couvertes par cet arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller selon lequel la personne devant être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 16. Audit

16.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, ou, si la loi l'exige, par un réviseur d'entreprises. Le(s) commissaire(s) au(x) compte(s) sera/seront nommé(s) pour une durée n'excédant pas six ans et sera/seront rééligible(s).

16.2 Le(s) commissaire(s) au(x) compte(s) sera/seront nommé(s) par l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et les termes de leur(s) mandat(s). Le(s) commissaire(s) au(x) compte(s) nommés peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale pour ou sans motif.

16.3 Si les opérations de la Société doivent être surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, ceux-ci seront nommés par l'Assemblée Générale en conformité avec les dispositions de l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (la Loi de 2002). L'Assemblée Générale déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assument leurs fonctions.

Chapitre V.- Assemblées Générales des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des Actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi et les Statuts.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle - Autres Assemblées Générales

18.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires (l'Assemblée Générale Annuelle) se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier mercredi du mois d'avril à 16.00 heures.

18.2 Si ce jour est férié pour les établissements bancaires, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

18.3 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 19. Déroulement - Vote

19.1 Les Assemblées Générales se réunissent sur convocation du Conseil.

19.2 Il sera nécessaire de convoquer une Assemblée Générale dès qu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit en fait la demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés devront indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.

19.3 Les Actionnaires se réuniront sur convocation par envoi recommandé ou courrier express pas moins de huit (8) jours préalablement avant la tenue de l'assemblée. Toutes les notices convoquant à des Assemblées Générales doivent stipuler l'ordre du jour de ces assemblées. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et s'ils confirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

19.4 Chaque Actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non. La Société doit recevoir les procurations au moins deux (2) jours ouvrables avant la date prévue pour l'Assemblée Générale à moins que le Conseil n'en décide autrement. Le Conseil a la faculté de déterminer toutes les conditions qui doivent être remplies pour participer à l'Assemblée Générale.

Chaque Action de Classes A et C donne droit à son propriétaire à un (1) vote. Sauf disposition contraire prévue par la Loi, les résolutions adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée seront votées au moyen d'un vote nominal sans quorum requis.

Les Actions de Classe B sont des Actions sans droit de vote, conformément aux articles 44 à 47 de la Loi, et ne sont par conséquent généralement pas réputées voter aux Assemblées Générales des Actionnaires, sauf lorsque les Actions de Classe B ne sont pas comptées en vue d'atteindre un quorum ou une majorité lors d'une Assemblée Générale.

19.5 Conformément à l'article 46 de la Loi, chaque Action de Classe B sera néanmoins autorisée à porter un vote lors de toute Assemblée Générale convoquée afin de délibérer des questions suivantes :

- émission de nouvelles actions portant des droits préférentiels;
- détermination du dividende préférentiel lié aux Actions de Classe B;
- conversion des Actions de Classe B en Actions ordinaires;
- réduction du capital social de la Société;
- modification de l'objet social de la Société;

- dissolution de la Société avant la fin de sa durée; et
- transformation de la Société en société dotée d'une autre forme juridique.

Les Actions de Classe B donneront également droit à leurs propriétaires un droit de vote sur tout changement envisagé concernant les privilèges droits préférentiels des Actions de Classe B.

En outre, les détenteurs d'Actions de Classe B disposeront des mêmes droits de vote que les détenteurs d'Actions de Classes A et C à toutes les Assemblées Générales si, en dépit de l'existence de bénéfices disponibles à cet effet et quel qu'en soit le motif, les dividendes préférentiels conformément à l'article 22.6 (a) n'ont pas été versés intégralement pendant une période de deux Années Sociales consécutives, et ce jusqu'à ce que tous ces dividendes préférentiels cumulés aient été complètement payés.

19.6 Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou les Statuts, les résolutions devant être adoptées à une Assemblée Générale dûment convoquée devront être passées à la majorité simple des membres présents ou représentés et votant. Les votes liés aux Actions pour lesquelles les Actionnaires n'ont pas participé au vote, se sont abstenus de voter, ont exprimé un vote blanc ou nul, ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

19.7 En conformité avec la Loi, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux quotidiens de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

19.8 Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires, si il y en a.

19.9 Avant de commencer les délibérations, les Actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les Actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

19.10 Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

19.11 Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou conjointement par deux Administrateurs.

Chapitre VI.- Exercice social - Comptes annuels - Distribution

Art. 20. Exercice Social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année (l'Année Sociale).

Art. 21. Comptes Annuels

21.1 Chaque année, à la fin de l'Année Sociale, le Conseil établit les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi. Le Conseil soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du commissaire aux comptes, qui rédige sur cette base son rapport de révision.

21.2 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes, ainsi que tous les autres documents requis par la Loi, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents sont à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 22. Affectation des Bénéfices

22.1 Le solde créditeur sur le compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, remises et dispositions pour des éventualités passées ou futures tel que déterminé par le Conseil, représente le bénéfice net. Chaque tranche de cinq (5) pour cent du bénéfice net sera réservée en vue de constituer la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire dès lors que la réserve légale s'élève à un dixième du capital social émis. Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'Assemblée Générale.

22.2 Préalablement à l'émission des premières Actions de Classe A et/ou les Actions de Classe B, les Actions de Classe C donneront droit à percevoir toutes les distributions, que ce soit par distribution de dividende, rachat d'actions ou autre de manière proportionnelle. A compter de l'émission des premières Actions de Classe A et/ou les Actions de Classe B, les Actions de Classe C ne donneront aucun droit à des distributions, que ce soit par distribution de dividende, rachat

d'actions ou autre, seules les Actions de Classe A et les Actions de Classe B donnant droit à des distributions, que ce soit par distribution de dividende, rachat d'actions ou de toute autre de manière, conformément à l'article 22.6.

22.3 Les dividendes dus seront distribués aux lieu et place choisis par le Conseil dans les limites de la décision de l'Assemblée Générale. Les dividendes intérimaires peuvent être payés par le Conseil selon les dispositions prévues par la Loi.

22.4 L'Assemblée Générale peut décider d'affecter les profits et réserves distribuables au remboursement de capital sans procéder à une réduction du capital social.

22.5 Le solde créditeur disponible pour la distribution après déduction en vertu de l'article 22.1 (le Revenu Distribuable) est affecté aux détenteurs des Actions.

22.6 Le Revenu Distribuable relatif à une Année Sociale sera distribué au moyen d'une distribution de dividendes si et lorsqu'il aura été déclaré par l'Assemblée Générale, et de la manière suivante:

(a) Premièrement, dans la mesure des disponibilités, aux détenteurs d'Actions de Classe B; pour chaque Action de Classe B, un montant équivalent à 1% pourcent de la valeur nominale compatible de chaque Classe B multiplié par le nombre de jours dans l'Année Sociale, divisé par 365, un tel dividende étant cumulable; la première période pour l'année sociale se clôturant le 31 décembre 2009 commencera le jour de l'émission des Actions de Classe B et se terminera le 31 décembre 2009;

(b) Deuxièmement, à tous les détenteurs d'Actions de Classe A et d'Actions de Classe B proportionnellement, un montant équivalent au Revenu Distribuable disponible restant (le cas échéant) sera payé pour chaque Action de Classe A et Action de Classe B proportionnellement au montant libéré.

Chapitre VII.- Dissolution - Liquidation - Distribution de capital

Art. 23. Dissolution

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19.7 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 24. Distribution pendant la liquidation

Pendant la liquidation de la Société, les actifs excédentaires de la Société distribuables parmi les Actionnaires après le paiement (ou les provisions selon le cas) de ses dettes seront distribués de la manière suivante:

(i) premièrement, chaque Actionnaire d'Actions de Classe B percevra un montant égal à la valeur nominale comptable (c'est-à-dire le montant actuel du capital social de la Société divisé par le nombre d'Actions existantes) de ses Actions de Classe B;

(ii) deuxièmement, chaque détenteur d'Actions de Classe C percevra un montant égal à la valeur nominale comptable (c'est-à-dire le montant actuel du capital social de la Société divisé par le nombre d'Actions existantes) de ses Actions de Classe C plus 5 pour cent de la valeur nominale comptable de ses Actions de Classe C; et

(iii) troisièmement, chaque détenteur d'Actions de Classe A et d'Actions de Classe B percevra le solde des actifs excédentaires de la Société proportionnellement au nombre d'Actions de Classe A et d'Actions de Classe B qu'il détient.

Chapitre VII.- Disposition Générale

Art. 25.

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte et accepter la démission de Ingrid Moinet en tant qu'administrateur de la Société à la date du présent acte.

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2009:

* Per Fredrik Möller, né le 6 mars 1963 à Täby, Suède, résidant professionnellement au Dometic Group, Torggatan 8, SE 171 54 Solna, Suède.

Suite à la nomination ci-dessus, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé comme suit:

* Franck Doineau, administrateur

* Frank Przygodda, administrateur

* Per Fredrik Möller, administrateur

Septième résolution

L'Assemblée décide de constater et accepter la démission de Eurofid S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société à la date du présent acte.

L'Assemblée décide de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date du présent acte et pour un mandat prenant fin après l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter la conversion ci-dessus des actions de la Société en Actions de Classe A, et accorde par conséquent pouvoir et autorisation de manière individuelle à tout administrateur de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg pour inscrire, pour le compte de la Société individuellement et sous leur seule signature, la conversion des actions de la Société en Actions de Classe A dans le registre d'actionnaires de la Société et signer ledit registre.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: N. GUELFY, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36881. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009128615/1270.

(090155255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Banco di Brescia S.p.A., Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.529.

Le bilan du Groupe Bancaire d'appartenance, UBI BANCA S.c.p.A. au 31.12.08 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.10.2009.

BANCO DI BRESCIA S.p.A., Succursale de Luxembourg

37A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 LUXEMBOURG

G. PLEBANI / Giancarlo PLEBANI

- / Branch Manager

Référence de publication: 2009128818/16.

(090155262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

CIR Investment Affiliate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CIR INVESTMENT AFFILIATE S.A.

Société Anonyme

SGBT AGENT PRESTATAIRE

Signatures

Référence de publication: 2009128820/13.

(090155265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

YMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 105, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 111.850.

L'an deux mille neuf, le trois septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "YMA S.A.", ayant son siège social à L-7220 Walferdange, 105, route de Diekirch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 111.850, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 400 du 23 février 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie Salin, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frederik Rob demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Dissolution anticipée de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

- CAVALIER DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social à 35A, Regent Street, Belize City, Belize.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. SALIN, A. BRAQUET, F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36880. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009129199/60.

(090154910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

ERIKS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 11, Zone Industrielle "Um Woeller".

R.C.S. Luxembourg B 64.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009128834/13.

(090154869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Otters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.478.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 septembre 2009.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2009128830/12.

(090155102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

**Eurobatitech Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Arfe S.à r.l.).**

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 48.392.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009128826/11.

(090155084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Atreyu S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.724.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 18 septembre 2009

La démission de Monsieur Lorenzo GIANELLO de son poste de membre du conseil de surveillance de la société est acceptée.

Monsieur Gioacchino GALIONE, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau membre du conseil de surveillance de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ATREYU S.C.A.

MANACO S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009127962/18.

(090154372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Peinture et Décor Delev S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 214, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.259.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30 juin 2009.

Monsieur Delev Aleksandar

Gérant

Référence de publication: 2009127961/12.

(090154452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

LT Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.573.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 20 août 2009

La démission de Monsieur Lorenzo GIANELLO de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

LT HOLDINGS S.A.

Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009127963/17.

(090154370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

WHBC - Finance Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 117.380.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009127936/11.

(090153589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

HUB Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 93.896.

Extrait du Procès verbal du conseil d'administration du 2 mars 2009

3^{ème} résolution:

Le conseil d'administration décide de nommer Madame Brigitte DENIS Présidente du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Pour HUB INDUSTRIES S.A.
R. THILLENS / B. DENIS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009127941/14.

(090154325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

CMH Vertriebs Service I GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 93.850.

Extrait des résolutions circulaires prises en date du 10 juin 2009 par l'associé unique de la Société

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission des personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet immédiat:

1. Franz von L'Estocq,
2. John Stephen Edwards.

L'associé unique de la Société a nommé les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2010, avec effet immédiat:

1. Duncan Finch, avec adresse professionnelle à Heidelberger Lebensversicherung AG, Forum 7, 69126 Heidelberg, Germany;
2. Richard Morley, avec adresse professionnelle à Heidelberger Lebensversicherung AG, Forum 7, 69126 Heidelberg, Germany.

L'associé unique de la Société a également nommé PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CMH Vertriebs Service I GmbH
Signature

Référence de publication: 2009127954/24.

(090154489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Kwaki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6142 Junglinster, 67, rue Rahm.
R.C.S. Luxembourg B 97.122.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mai 2009.

Madame Eischen Francine
Gérante

Référence de publication: 2009127955/12.

(090154442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

DKMT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Hirebuesch.

R.C.S. Luxembourg B 131.355.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 18 juin 2009.

Monsieur Devos Damien
Gérant

Référence de publication: 2009127951/12.

(090154439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Raduga Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 147.463.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth of September.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company governed by the laws of Luxembourg "Raduga Holdings S.A.", established and having its registered office in L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 147463, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 21st of July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1640 dated August 26, 2009.

The meeting is presided by Mr Philippe CAHEN, residing professionally at L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.

The Chairman appoints as secretary Ms Nadège KARRENBAUER, residing professionally at L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.

The meeting elects as scrutineer Mrs Marie-Françoise GESLIN, residing professionally at L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the Company's capital to the extent of 2,000,000.- USD so as to raise it from its present amount of 22,000,000.- USD to 24,000,000.- USD.

2. Issue of 20,000 new shares with a par value of 100.- USD each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the extraordinary general meeting resolving on the proposed capital increase.

3. Acceptance of the subscription for these new shares by the sole shareholder, the limited liability company "GT SATELLITE SYSTEMS S.A.", established and having its registered office in L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 104.868, and acceptance of the full payment for such new shares by a contribution in cash.

4. Amendment of article 5 of the articles of association.

5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million US Dollars (2,000,000.- USD) so as to raise it from its present amount of twenty-two million US Dollars (22,000,000.- USD) to twenty-four million US Dollars (24,000,000.- USD).

Second resolution

The meeting resolves to issue twenty thousand (20,000) new shares with a par value of one hundred US Dollars (100.- USD), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Subscription - Payment

There now appeared Mr. Philippe CAHEN, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the limited liability company "GT SATELLITE SYSTEMS S.A.", prenamed, (the "Subscriber"), by virtue of the proxy as referred under point (C) hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber for twenty thousand (20,000) new shares having a par value of one hundred US Dollars (100.- USD) and to make full payment for such new shares in cash.

The amount of two million US Dollars (2,000,000.- USD), is thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

The meeting resolves to accept said subscription and payment and to allot the twenty thousand (20,000) new shares to "GT SATELLITE SYSTEMS S.A.", above mentioned.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the meeting resolves to amend article 5 of the articles of association, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Corporate capital.** The Company has an issued capital of twenty-four million United States Dollars (24,000,000.- USD), divided into two hundred forty thousand (240,000) shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) per share, fully paid up."

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand five hundred fifty Euros.

For the purposes of the registration the amount of the capital increase is evaluated at 1,373,532.04 EUR.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit septembre.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "Raduga Holdings S.A.", établie et ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 147463 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 21 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1640 daté du 26 août 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe CAHEN, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadège KARRENBAUER, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Françoise GESLIN, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de 2.000.000,-USD pour le porter du montant actuel de 22.000.000,- USD à 24.000.000,-USD.

2. Émission de 20.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- USD, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour de la décision de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles par l'actionnaire unique, la société anonyme "GT SATELLITE SYSTEMS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.868, et acceptation de la libération intégrale en espèces.

4. Modification de l'article 5 des statuts.

5. Divers

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions de dollars US (2.000.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de vingt-deux millions de dollars US (22.000.000,- USD) à vingt-quatre millions de dollars US (24.000.000,- USD).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'émettre vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

Souscription - Paiement

Est intervenu ensuite Monsieur Philippe CAHEN, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de la société anonyme "GT SATELLITE SYSTEMS S.A.", prédésignée, (le "Souscripteur"), en vertu de la procuration mentionnée au point (C) ci-avant.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte du Souscripteur vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD) chacune et de libérer intégralement ces actions nouvelles en espèces.

Le montant de deux millions de dollars US (2.000.000,- USD) est dès lors à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre vingt mille (20.000) actions nouvelles à "GT SATELLITE SYSTEMS S.A.", mentionnée ci-dessus.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social émis de vingt-quatre millions de dollars US (24.000.000,- USD), divisé en deux cent quarante mille (240.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD) par action, intégralement libérées."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille cinq cent cinquante euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant total de l'augmentation de capital est évalué à 1.373.532,04 EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: CAHEN - KARRENBAUER - GESLIN - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} octobre 2009. Relation GRE/2009/3454. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009128319/168.

(090154629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Urban Biofood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.127.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 septembre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur George Salim ZAKHEM, administrateur de sociétés, demeurant à 7th Floor, 111 Upper Richmond Road, Putrey, SW15 2TJ, Royaume-Uni, Président;
- Monsieur Marwan George ZAKHEM, administrateur de sociétés, demeurant à Flat 5, 24 Kensington Gore, Londres SW7 2ET, Royaume-Uni;
- Monsieur Salim George ZAKHEM, administrateur de sociétés, demeurant à 310 Saddle Branch Court, Houston, Texas 77024, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Juan GARRIGUES DIAZ LLANOS, administrateur de sociétés, demeurant à C/Bailen 13, 28013 Madrid, Espagne.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009127908/23.

(090154399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Jucad SA Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 72.098.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009127917/11.

(090153577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

E.C.S. Luxembourg S.A., Europe Computer Systemes Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 82.134.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 19 août 2009

4^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale prend acte de la démission avec effet immédiat de ERNST & YOUNG S.A. de son poste de Commissaire de la société.

L'Assemblée Générale décide de la nomination avec effet immédiat de DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, au poste de Commissaire de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2009.

Pour Europe Computer Systemes Luxembourg S.A.

En abrégé E.C.S. Luxembourg S.A.

Monsieur Philippe SEGUI

Administrateur

Référence de publication: 2009127933/20.

(090154264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Querinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.624.

Extrait de la résolution prise par voie circulaire par le Conseil d'Administration

- Mr. FAIS Sam, Directeur de société, demeurant au 96, Vouliagmenis Street, GR-16674 GLYFADA ATTIKIS, est nommé Président du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Extract of the resolution taken by circular vote by the Board of Directors

- Mr. FAIS Sam, Managing Director, residing at 96, Vouliagmenis Street, GR-16674 GLYFADA ATTIKIS, be appointed as Chairman of the Board of Directors for the whole period of his mandate as Director, until the Annual General Meeting of 2015.

Luxembourg, 3rd June, 2009.

For true copy

QUERINVEST S.A.

Signatures

Director / Director

Référence de publication: 2009127916/22.

(090154444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Upifra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 55.235.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 février 2009

- La démission de la société Ernst & Young S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes est actée.
- La société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12 rue Guillaume Kroll, bâtiment F-, L-1882 Luxembourg est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 9 février 2009.

Certifié sincère et conforme

UPIFRA S.A.

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2009127918/17.

(090154518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Maacher Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 21, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 32.971.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009127863/15.

(090154612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Vakanz-Express S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6543 Echternach, 57, rue Krunn.
R.C.S. Luxembourg B 88.477.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 8. Mai 2009

Punkt 5 der Tagesordnung

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl folgender Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Detlef Krakau, wohnhaft zu D-54634 Bitburg, St. Stahl, 31, Hammerwies
- Herr Wilfried Stefan Balmes, wohnhaft zu D-54673 Zweiseid, 10a, Dorfstrasse
- Herr Valentin Kickert, wohnhaft zu D-54675 Mettendorf, 15, Enztalstrasse

Die Mandate der soeben wiedergewählten Verwaltungsratsmitglieder erlöschen mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Punkt 6 der Tagesordnung

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl folgender delegierter Verwaltungsratsmitglieder welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten können:

- Herr Detlef Krakau, wohnhaft zu D-54634 Bitburg, St. Stahl, 31, Hammerwies
- Herr Wilfried Stefan Balmes, wohnhaft zu D-54673 Zweiseid, 10a, Dorfstrasse

Die Mandate der soeben wiedergewählten delegierten Verwaltungsratsmitglieder erlöschen mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Punkt 7 der Tagesordnung

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl von folgendem Aufsichtskommissar:

- Die Gesellschaft Account Data Europe s.a., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves

Das Mandat des soeben wiedergewählten Aufsichtskommissars erlischt mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der Generalversammlung

Référence de publication: 2009127901/30.

(090154298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

IC Invest HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 64.169.

Extrait des décisions prises par les Actionnaires de la Société le 18 décembre 2008

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

2. de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

nom	prénom(s)
JUNGEN	Fentje Stefanie
WILDNER	Andreas
LINNENBRINK	Reinhold

Le Commissaire aux comptes de la Société est:

Dénomination ou raison sociale

KPMG

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009127895/24.

(090154616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Glibro Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.584.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 14 juillet 2009.

1. La société anonyme KPMG S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

2. La société anonyme TEAMAUDIT S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 139852, ave siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Weiter, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GLIBRO HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009127884/17.

(090154531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

MGE Neumunster Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.362.

Suite au changement de dénomination de l'associé unique en date du 12 juin 2008, la dénomination de l'associé a été modifiée de MGE Spare 1 LLC en MGE Neumunster Holdings LLC.

Luxembourg, le 02.10.2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour MGE Neumunster Holdings S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009127889/14.

(090154538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 252.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 129.884.

1/ Par résolutions signées en date du 4 septembre 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;
- Acceptation de la démission d'Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 16 janvier 2009;
- Nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Nomination d'Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2/ L'adresse exacte du gérant de catégorie A Matthew Charles Fleming est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

3/ L'adresse exacte du gérant de catégorie A Ronan O'Donoghue est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009127909/23.

(090154384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Cécile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Hesperange, 335, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 115.341.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009127915/11.

(090153553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Participations Alpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 55.288.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 septembre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Nino GRANZOTTI, administrateur de sociétés, demeurant via Roma CH-6900 Lugano, Suisse, Président;
- Monsieur Francesco LOGALDO, expert comptable, demeurant 22, via San Pietro all Orto, I-20100 Milan, Italie;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Pour extrait conforme
Signatures

Référence de publication: 2009127907/21.

(090154405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Gosth S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 142.054.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 11 Septembre 2009 que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Francesco OLIVIERI de sa fonction d'administrateur de la société.

Le Conseil d'Administration décide de coopter, et ce avec effet immédiat, Monsieur Mattia GRAZIANI, juriste, né le 03/06/1982 à Marradi (Fi) Italie, demeurant au 24, Via Faenza, 50034 Marradi (Fi) Italie, en remplacement de Monsieur Francesco OLIVIERI, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2015.

Cette décision sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Septembre 2009.

GOSTH S.A.
Kristen SIMAT / Samwill ASSY
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009127929/22.

(090154157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

COMPUTER RESOURCES INTERNATIONAL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 36.349.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 17 juillet 2009

1^{re} Résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission, avec effet au 1^{er} mai 2006, de Monsieur Victor ELVINGER, demeurant au 31, rue d'Eisch, L-1461 Luxembourg, de son poste de Commissaire de la société.

2^e Résolution

L'Assemblée décide de nommer avec effet au 1^{er} mai 2006, HRT REVISION S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, au poste de Commissaire de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Pour *COMPUTER RESOURCES INTERNATIONAL (Luxembourg) S.A.*

HRT REVISION S.A.

Le mandataire

Signature

Référence de publication: 2009127942/22.

(090154331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

ArcelorMittal Bettembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 9.106.

—
Extrait du procès-verbal d'une assemblée générale tenue extraordinairement le 9 septembre 2009

L'Assemblée générale prend acte des démissions de Messieurs Pascal Genest et Pierre Welter, administrateurs.

L'Assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur, Monsieur Joseph Jacqué, avec adresse professionnelle au Krakelshaff, L-3235 Bettembourg.

Monsieur Jacqué est nommé pour une période de trois ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2012.

Le nombre des administrateurs est désormais fixé à quatre (4).

Dorénavant, le Conseil d'administration se composera comme suit:

MM. Philippe Darmayan

Joseph Jacqué

Juan Marin

Marc Schroeder

Bettembourg, le 10 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Joseph Jacqué / Marc Schroeder

Référence de publication: 2009127948/22.

(090154505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Keytrade Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.935.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 juin 09

Le Conseil décide de renouveler le mandat des réviseurs d'entreprises et expert comptables Mazars pour une période de 3 ans pour les exercices 2009, 2010, 2011, soit jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2012.

Luxembourg, le 20 juin 2009.

Référence de publication: 2009127882/10.

(090154525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

INVESCO Paris CDG Airport Hotel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.193.

—
EXTRAIT

Administrateurs

1) En date du 28 avril 2009, l'associé unique de la Société a confirmé la nomination de Herbert Spangler, Dennis Twining, Andrew Rofe et Mark Weeden, en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet au 28 avril 2009 et pour une durée indéterminée.

2) En date du 2 octobre 2009, l'associé unique a pris note que les administrateurs de la Société ont été erronément nommés pour une durée indéterminée.

Par conséquent, les mandats des administrateurs de la Société débutent avec effet au 28 avril 2009 et prendront fin le 28 avril 2015.

Personne chargée du contrôle des comptes

1) En date du 28 avril 2009, l'associé unique de la Société a confirmé la nomination de Maitland Luxembourg S.A., société anonyme ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13583, en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 28 avril 2009 et pour une durée indéterminée, en remplacement de Marco Ries et de Deloitte SA.

3) En date du 2 octobre 2009, l'associé unique a pris note que le commissaire aux comptes de la Société a été erronément nommé pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le mandat du commissaire aux comptes de la Société débute avec effet au 28 avril 2009 et prendra fin le 28 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009127969/29.

(090154293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Curatus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.914.

—
Antrag auf Eintragung im Handelsregister

Mit heutigem Datum und sofortiger Wirkung lege ich, Frank-Ulrich SCHNEIDER, wohnhaft in 94, Boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, hiermit das Amt des Geschäftsführers der CURATUS S.à r.l. nieder.

Luxemburg, den 28. September 2009.

Frank Ulrich SCHNEIDER.

Référence de publication: 2009127927/11.

(090154152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Alto Stratus, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 89.475.

—
Extrait du Procès verbal du Conseil d'Administration du 19 juin 2009

3^{ème} Résolution:

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour ALTO STRATUS

Signature

Référence de publication: 2009127932/14.

(090154257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Conceptimmo Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 41, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 101.017.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009128835/13.

(090154871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

IP Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 95.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 2009. Signature.
Référence de publication: 2009128823/11.
(090155269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Victor Hugo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.929.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
A Luxembourg, le 7 octobre 2009.
Pour la Société
Signature
Référence de publication: 2009128815/13.
(090155211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Wolseley Finance (Rockhopper) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.311.020,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 115.146.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth of August.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Shareholder of "Wolseley Finance (Rockhopper) S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5a,rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on February 27, 2006, published in Memorial C n° 1099 on June 7, 2006. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on October 11th, 2006, published in Memorial C n° 2281 on December 6, 2006.

The meeting is presided by Cyril Szlachetka, private employee, professionally residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and as scrutineer Olivier Richaud, private employee, professionally residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole partner present or represented and the number of parts held by it is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the proxy holder of the appearing person, the members of the board and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 100,300 (one hundred thousand and three hundreds), representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole partner exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the issued share capital by an amount of GBP 7,305,020 (seven million three hundred Jive thousand and twenty British pounds) so as to raise it from its present amount of GBP 2,006,000 (two million and six thousand British pounds) to GBP 9,311,020 (nine million three hundred and eleven thousand twenty British pounds) by the issue of 365,251 (three hundred and sixty five thousand two hundred and fifty one) new parts with a par value of GBP 20 (twenty British pounds) each.

2.- Subscription, intervention of the subscriber and full payment of all the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the Company in favour of Wolseley International Limited.

3.- Acceptation by the managers of Wolseley Finance (Rockhopper) S.à r.l.

4.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of GBP 7,305,020 (seven million three hundred five thousand and twenty British pounds) so as to raise it from its present amount of GBP 2,006,000 (two million and six thousand British pounds) to GBP 9,311,020 (nine million three hundred and eleven thousand twenty British pounds) by the issue of 365,251 (three hundred and sixty five thousand two hundred and fifty one) new parts with a par value of GBP 20 (twenty British pounds) each.

Second resolution:

It is decided to admit the sole partner "Wolseley International Limited", to the subscription of the 365,251 (three hundred and sixty five thousand two hundred and fifty one) new parts.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene "Wolseley International Limited", prenamed subscriber, here represented by Cyril Szlachetka, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

which declared to subscribe to the 365,251 (three hundred and sixty five thousand two hundred and fifty one) new parts and to fully pay them up by irrevocable waiver of its claim existing against the Company Wolseley Finance (Rockhopper) S.à r.l., and in favour of Wolseley International Limited, amounting to GBP 7,305,020 (seven million three hundred five thousand and twenty British pounds).

The evidence of existence and the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a certificate of acknowledgement of debt signed by the managers of the Luxembourg company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscriber.

*Third resolution:
Manager's intervention*

Thereupon intervene the managers of Wolseley Finance (Rockhopper) S.à r.l., here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at GBP 9,311,020 (nine million three hundred and eleven thousand twenty British pounds) represented by 465,551 (four hundred sixty five thousand and five hundred fifty one) parts of GBP 20 (twenty British pounds) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand four hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing and the members of the board, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le 13 août.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée "Wolseley Finance (Rockhopper) S.à r.l.", ayant son siège social à 5a, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 février 2006, publiée au Mémorial C n° 1099 du 7 juin 2006. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, n° 2281 du 6 décembre 2006.

L'assemblée est présidée par Cyril Szlachetka, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Olivier Richaud, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 100,300 (cent mille trois cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de GBP 7.305.020 (sept millions trois cent cinq mille vingt livres britanniques) pour le porter de son montant actuel de GBP 2.006.000 (deux millions six mille Livres britanniques) à GBP 9.311.020 (neuf million trois cent onze mille vingt Livres britanniques) par l'émission de 365.251 (trois cent soixante cinq mille deux cent cinquante et une) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de GBP 20 (vingt Livres britanniques) chacune.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les nouvelles parts par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la Société au profit de Wolseley International Limited.

3.- Acceptation par les gérants de Wolseley Finance (Rockhopper) S. à r.l.

4.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de GBP 7.305.020 (sept millions trois cent cinq mille vingt livres britanniques) pour le porter de son montant actuel de GBP 2.006.000 (deux millions six mille Livres britanniques) à GBP 9.311.020 (neuf million trois cent onze mille vingt Livres britanniques) par l'émission de 365.251 (trois cent soixante cinq mille deux cent cinquante et une) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de GBP 20 (20 Livres britanniques) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre l'associé unique, "Wolseley International Limited" prénommée, à la souscription des 365.251 (trois cent soixante cinq mille deux cent cinquante et une) parts sociales nouvelles:

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Wolseley International Limited, souscripteur prédésigné, représenté par Cyril Szlachetka, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 365.251 (trois cent soixante cinq mille deux cent cinquante et une) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société Wolseley Finance (Rockhopper) S.à r.l., prédésigné, et en annulation de cette même créance.

La justification de l'existence et le montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par un certificat de reconnaissance de dette signé par les gérants de la société luxembourgeoise ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur.

Troisième résolution:

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la société Wolseley Finance (Luxembourg) S.à r.l. ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscription et libération.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à GBP 9.311.020 (neuf million trois cent onze mille vingt Livres britanniques) divisé en 465.551 (quatre cent soixante cinq mille cinq cent cinquante et une) parts sociales de GBP 20 (vingt Livres britanniques) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille quatre cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux mandataires des comparants et aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Cyril Szlachetka, Olivier Richaud, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2009. LAC/2009/33722. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009128808/159.

(090155420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Gaz d'Orient S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 54.591.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf,

Le vingt-neuf septembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"TRIPLE F LIMITED", société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8685.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "GAZ D'ORIENT S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée, sous la dénomination sociale de "SANDY LANE HOLDING S.A.", suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 avril 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 342 du 17 juillet 1996, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 32 du 15 janvier 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire Robert SCHUMAN, alors de résidence à Differdange, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 809 du 5 novembre 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1355 du 18 septembre 2002, Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 54.591.

Que le capital de ladite société est à ce jour de trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingt cents (EUR 24,80) chacune.

Que "TRIPLE F LIMITED", prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société "GAZ D'ORIENT S.A.."

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "TRIPLE F LIMITED", prénommée, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "GAZ D'ORIENT S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Capiaux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} octobre 2009. Relation LAC / 2009 / 40484. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009128807/50.

(090155191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

LTC International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 56.740.

Les comptes de clôture de liquidation du 2 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009128806/13.

(090155202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

YEP Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick Hansen / Philippe Kauffman

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009128793/11.

(090154806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Weru Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.861.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Weru Luxco S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009128788/13.

(090154762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

LuxCitation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009128791/10.

(090154794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Fris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 107.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/09.

Signature.

Référence de publication: 2009128800/10.

(090155173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Tamau Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 87.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009128727/10.

(090155212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

AMAC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.293.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2009128470/11.

(090155415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Nacazoe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.038.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2009128471/11.

(090155417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Barby Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 134.094.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2009.

BLANCHE MOUTRIER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009128473/13.

(090155419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Nacazoe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.038.

Assemblée générale extraordinaire du 27 août 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-sept août,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

Ont comparu:

Monsieur Fabien Heuskin, employé privé, né le 5 avril 1969 à Arlon, Belgique, demeurant à B-6717 METZERT, 314 rue Neuve,

Madame Valérie Absil, épouse Heuskin, sans profession, née le 17 juin 1970 à Charleroi, Belgique, demeurant à B-6717 METZERT, 314 rue Neuve,

ici représentée par Monsieur Fabien Heuskin, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée, laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

agissant en leur qualité d'associés uniques de la société à responsabilité limitée NACAZOE Sàrl, établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16 rue de Nassau,

inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 103.038,

constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2004,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 23 novembre 2004, numéro 1.196, page 57.381,

lesquelles parties comparantes - représentées comme exposé ci-avant - ont prié le notaire instrumentant d'acter les décisions prises par elles en leur qualité d'associés uniques de la dite société:

Première résolution

Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social de la société préqualifiée de son adresse actuelle à la nouvelle adresse sise à L-8399 WINDHOF, 2 rue d'Arlon.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 comme suit:

" **Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Koerich."

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Heuskin, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, le 4 septembre 2009. Relation: RED/2009/979

Référence de publication: 2009128479/39.

(090155416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Luxembourg Rent Equipment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.475.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 mars 2009

- La démission de Monsieur Jean-Paul REILAND de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Le siège social de la Société est transféré au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.
- Il est pris acte de la modification de l'adresse professionnelle d'un Administrateur comme suit:

* Monsieur François LANNERS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, à L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 18 mars 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour LUXEMBOURG RENT EQUIPMENT HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009128482/19.

(090154881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Cattaro Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.626.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009128662/12.

(090155031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Immo-Contact, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 421A, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 108.643.

—
Les comptes annuels au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009128683/9.

(090154813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Alileche, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.168.

—
Les comptes annuels au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009128684/9.

(090154816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.
